



# Conditions générales de Ventas

## Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente sont conclues entre, d'une part, la société TOM'AVEVENTURE (SIRET **84817631900012**), représentée par Monsieur Lavergne Thomas et dont le siège est établi 11 rue d'Auray – 56690 Landévant, ci-après dénommée « Tom'Aventure » et, d'autre part, les personnes physiques ou morales souhaitant bénéficier d'une prestation de service, ci-après dénommées « L'Organisateur » pour la personne signataire du devis et « les participants » pour toutes les personnes pratiquants l'activité. Toute prestation accomplie par Tom'Aventure pour le compte d'un Organisateur implique que ce dernier adhère sans réserve aux présentes CGV. L'Organisateur renonce ainsi à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

## Prestations

Les prestations concernées par les présentes CGV sont celles détaillées au devis. Tom'Aventure anime des activités de plein air. L'objectif est de faire découvrir des sports de loisirs en pleine nature, en salle, sur un terrain privé ou public. Nos activités ne sont pas à haut risque et sont accessibles à un large public. Toutefois en raison du caractère particulier de ce type de loisirs, certaines précautions doivent être prises lors de l'inscription des participants :

- Ne pas surestimer les capacités physiques de chacun des participants et celles du groupe
- Ne pas avoir de contre-indications médicales particulières à la pratique de ces différents sports, pouvant mettre en danger le participant ou d'aggraver son état de santé.
- L'organisateur doit s'assurer de bénéficier de toutes les autorisations légales pour l'occupation de l'espace dédié à l'activité (pour le terrain de Landévant Tom'Aventure est garant de cette autorisation).
- La consommation d'alcool est interdite par la loi pour les mineurs. Pour les majeurs, elle doit rester dans un cadre privé et nous nous réservons le droit de refuser un participant qui pourrait s'avérer dangereux suite à la consommation de celle-ci sans possibilité de remboursement.

Et dans un sens plus large, nous nous autorisons à refuser tout participant ayant un comportement inapproprié.

## Devis & Réservations

Tom'Aventure intervient sur demande expresse du client, & les devis réalisés par Tom'Aventure le sont à titre gracieux.

Pour être valable, toute commande doit faire l'objet d'une confirmation écrite. Cette confirmation s'effectue par retour du devis, dûment signé et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord ». La signature du devis par le Client entraîne l'acceptation des présentes CGV et fait office de réservation.

Pour les particuliers et cas exceptionnels une réservation peut être établie par simple mail ou appel téléphonique. Dans ce cas le client accepte le tarif détaillé sur le site internet et ne peut bénéficier de réductions ou d'un tarif exceptionnel que si une entente a été trouvée et qu'elle a été formulée par écrit et signée des deux parties.

## Tarifs & Modalités de règlement

Les prix des services sont ceux détaillés dans le devis accepté par le client où en l'absence de devis ceux détaillés sur le site internet.

Sauf mention expresse dans le devis, ils sont valables pour une durée maximum de 1 mois.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Des remises exceptionnelles pourront être octroyées par Tom'Aventure.

Sauf indications contraire sur le devis : Un chèque d'acompte de 50€ est demandé par Tom'Aventure pour toutes prestations de moins de 300€ TTC. Pour toutes réservations au-delà un acompte de 30% est demandé. Les acomptes ne sont pas obligatoirement encaissés si la demande en est faite.

Le solde est payable à la réception de la facture par le Client, sous un délai de 30 jours maximum.

Le paiement peut s'effectuer :

- Par virement bancaire
- Par carte bleue en passant par la plateforme Weezevent (conditions détaillées ci-dessous)
- Par carte bleue directement sur le site internet dans la rubrique réservation en ligne.
- Par chèque, exprimé en euro et tiré sur une agence bancaire française
- En espèces, selon les dispositions suivantes :
  - 3 000 € maximum pour les Clients professionnels ou les Clients particuliers domiciliés fiscalement en France
  - 15 000 € maximum pour les Clients particulier non domiciliés en France.

Quel que soit le mode de paiement convenu, ce dernier ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.

### Billetterie en Ligne :

Tom Aventure passe par la plateforme Weezevent pour tous règlement en ligne. Les règlements par cette plateforme dépendent des CGV de celle-ci. Tom'Aventure ne peut-être tenue pour responsable en cas problèmes avec celle-ci.

Les paiements en ligne ne font pas office de réservation automatique, le client doit ensuite faire une demande de réservation directement à Tom'Aventure par mail ou téléphone après vérification par Tom'Aventure que le règlement a bien été effectué.

### Réservation en ligne :

Afin de faciliter le mode de réservation pour les particuliers et groupes sur le terrain de Landévant, nous utilisons le système de réservation « wix booking » et de paiement via la plateforme « Stripe » qui garantie des paiements sécurisés par carte bancaires.

L'Agenda des disponibilités est mis à jour de façon instantanée et dépend des disponibilités de Tom. Tom vous rappelle dans les 48h pour valider avec vous votre réservation. Vous pouvez payer la totalité en ligne, ou simplement un acompte. Vous pouvez également décider de payer directement sur place en espèce ou par chèques en prenant en compte les frais d'annulation cités ci-dessous.

### Annulation de réservation et remboursement :

Dans le cas d'une annulation de séance dans un délais de moins de 48h : une autre date vous sera proposé ou un remboursement partiel (acompte non remboursé) vous serons proposé.

Si aucun acompte n'a été versé vous devrez verser à la société 10% de la prestation réservé.

Toutes annulations de + de 48h vous sera automatiquement remboursé dans les 30 jours.

## Pénalités de retard

Si, le premier jour suivant la date d'échéance de paiement, le Client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, il devra verser à Tom'Aventure une pénalité journalière équivalente au taux BCE majoré de 10 points. Cette pénalité est due sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le taux de pénalité de retard est calculé sur la base du taux de la BCE en vigueur au moment de la date d'émission de la facture.

Une indemnité forfaitaire de 40 € est due au titre des frais de recouvrement à l'occasion de tout retard de paiement.

## Responsabilités

Pendant toute la durée de l'activité, le prestataire assure l'encadrement et le déroulement de celle-ci, il a autorité et est seul juge de celle-ci. Il se réserve le droit à tout moment d'interrompre pour raison de sécurité une prestation ou d'écarter un participant représentant un danger pour lui-même ou pour son entourage de par son comportement ou de par son niveau technique et/ou physique jugé insuffisant. (En aucun cas cette décision ne pourra être caution au remboursement de la prestation)

Dans le cas d'une animation de groupe de mineurs :

Le prestataire peut demander la présence d'un ou plusieurs Responsables du groupe pour assurer l'encadrement et la sécurité de la prestation.

L'organisateur se doit de vérifier que chacun des participants écoute, comprenne et respecte les consignes données par le prestataire.

## Assurance

Conformément à la législation, l'EURL Tom'Aventure a contracté une Responsabilité Civile Professionnel auprès de la compagnie CA Bretagne assurances pro, numéro de contrat 1409404P907 qui l'assure en tous lieux sur le territoire Français. Cependant nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant.

En aucun cas nous ne pouvons être tenus responsables de la perte, du vol ou de la dégradation du matériel personnel.

## Dégradation et destruction de matériel

Chaque participant ou groupe de participant est responsable du matériel qui lui est confié durant la pratique de l'activité. Si une dégradation ou une destruction du matériel est constaté suite à un acte volontaire ou au non-respect des consignes de l'encadrement lors du briefing, le matériel pourra être facturé à l'organisateur de l'activité ou au participant.

Vous pouvez recevoir la liste des tarifs du matériel sur simple demande

## Sécurité

Pour toutes nos activités, le port du matériel technique individuel lié à l'activité est obligatoire. Toutes consignes données oralement ou par écrit lors du déroulement de celle-ci doivent être respectées.

Ces consignes peuvent être variables selon les conditions de l'activité et sont données oralement par le prestataire à l'organisateur et aux participants.

L'Organisateur veille à ce que chacun des participants aient reçu toutes les informations données par le prestataire.

## Délais et Annulation de devis

Tom'Aventure s'engage à livrer les prestations aux dates fixées dans le devis.

La réservation peut être annulée ou modifiée (sauf conditions particulières mentionnées sur la facture et signée par Tom'Aventure) jusqu'à :

- 30 jours avant la prestation pour des prestations à domicile.
- 15 jours avant la prestation pour les prestations sur notre terrain.

Passé ces délais nous nous verrons dans l'obligation d'encaisser le montant de l'acompte si Tom'Aventure n'est pas tenue pour responsable :

### **1. Tom'Aventure ne peut être tenue pour responsable dans les cas ci-dessous (sauf si l'Organisateur désigné est Tom'Aventure) :**

- Désistements ou annulation d'un ou plusieurs participants
- Erreur sur la date ou l'horaire fournie par l'organisateur.
- Faute d'un tiers étrangers à la prestation.
- De négligence ou autres fautes de l'organisateur énoncé ou non dans les conditions générales.
- 

Dans ce cas le montant de l'acompte (voire devis) sera encaissé et non remboursable par le prestataire.

\*Conditions particulière sur devis prioritaires.

### **2. Tom'Aventure est tenue pour responsable dans les cas ci-dessous :**

Nous pouvons être amené à annuler une prestation pour des raisons exceptionnelles et indépendantes de notre volonté (cause météorologique et climatique, incendie, catastrophes naturelles, incapacité quelconque à fournir la prestation) jusqu'à l'horaire prévue sans avoir à verser de dommages et intérêts à l'organisateur.

Pour ces cas exceptionnels, nous vous proposerons automatiquement une prestation de remplacement si cela est possible et dans le cas contraire, le remboursement complet de la prestation.

### **Autorisations de publications et diffusion d'image**

En l'absence de demandes particulières fournies par l'Organisateur, Tom'Aventure se garde l'autorisation de diffuser du contenu dans les réseaux sociaux, site internet et autres.

Tom'Aventure prend soin de ne diffuser aucun contenu qui puisse nuire à la personne sur le contenu. Cependant en l'absence de contre-indications Tom'aventure peut librement diffuser du contenu sur le site internet et autres outils numériques ou papier.

### **Juridiction**

En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Vannes est compétent.

Mis à jour le 14/04/2020